Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) partageait le butin en donnant deux parts au cavalier et une part au fantassin.

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) partageait le butin en donnant deux parts au cavalier et une part au fantassin. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

‘Abdullah ibn ‘Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) informe du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) distribuait le butin en donnant deux parts au cavalier et une part au fantassin. En effet, l’impact du cavalier et les dégâts qu’il cause lors du combat sont supérieurs à ceux de l’homme seul qui n’a pas de monture. Le Noble Coran fait d’ailleurs allusion à cela lorsqu’Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, dit : {(Par ceux qui déferlent sur l’ennemi le matin ; qui soulèvent sur lui la poussière ; et font irruption au milieu du groupe adverse.)} [Coran : 100/3 à 5]. Ceci fait allusion aux chevaux et indique leur utilité au cours du combat. En outre, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Les chevaux, à leur toupet est attaché le bien jusqu’au Jour de la Résurrection. » Rapporté selon cette expression par Al-Bukhârî (n°2849) et Muslim (n°1871).

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/2978